



# **Bilan national de la qualité des eaux conditionnées en 2011**

sur la base du contrôle sanitaire assuré  
par les agences régionales de santé

Novembre 2012

**Direction Générale de la Santé**  
14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

## Sommaire

Liste des figures.....	0
Liste des tableaux.....	0
<b>I. Introduction et objectif.....</b>	<b>1</b>
<b>II. Contexte .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Les eaux conditionnées .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Cadre réglementaire et contrôle sanitaire .....</b>	<b>4</b>
<b>III. Méthodologie .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Réalisation de l'enquête.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Exploitation des résultats .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Limites lors de l'exploitation des résultats .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. Résultats.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Etablissements de conditionnement d'eau.....</b>	<b>6</b>
<b>2. Inspections et visites.....</b>	<b>7</b>
<b>3. Prélèvements.....</b>	<b>7</b>
<b>4. Mesures .....</b>	<b>8</b>
<b>4.1. A la ressource .....</b>	<b>9</b>
<b>4.2. Au moment du conditionnement de l'eau (représentatif de la qualité de l'eau conditionnée)</b> .....	<b>9</b>
<b>5. Les suites données aux non-conformités .....</b>	<b>11</b>
<b>V. Conclusion .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 1 : .....</b>	<b>13</b>
<b>Eaux minérales naturelles conditionnées en France.....</b>	<b>14</b>
(mise à jour en septembre 2012).....	<b>14</b>
<b>Eaux de source conditionnées en France .....</b>	<b>17</b>
(mise à jour en septembre 2012).....	<b>17</b>
<b>Eaux rendues potables par traitements conditionnées en France .....</b>	<b>20</b>
(mise à jour en septembre 2012).....	<b>20</b>
<b>ANNEXE 2 : .....</b>	<b>21</b>
<b>Etablissements de conditionnement d'eau en France.....</b>	<b>22</b>
(mise à jour en septembre 2012).....	<b>22</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Répartition des établissements de conditionnement d'eau en France en 2011 .....	6
Figure 2 : Pourcentage d'unités de conditionnement d'eau en activité en 2011, en fonction du volume d'eau produit (en m <sup>3</sup> /jour).....	7

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques de certaines eaux minérales naturelles conditionnées .....	3
Tableau 2 : Nombre d'installations en activité et ayant fait l'objet d'au moins un prélèvement réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire en 2011 .....	6
Tableau 3 : Nombre moyen de prélèvements réalisés en 2011, par type d'installation.....	8
Tableau 4 : Nombre de prélèvements réalisés et nombre de prélèvements non conformes réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire en France en 2011 .....	8
Tableau 5 : Nombre de mesures réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire en France en 2011 .....	8
Tableau 6 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, à la ressource, en France, en 2011 .....	9
Tableau 7: Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau minérale naturelle, en France, en 2011 .....	10
Tableau 8 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau de source, en France, en 2011 .....	10
Tableau 9 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau rendue potable par traitements, en France, en 2011.....	11

## **I. Introduction et objectif**

Les eaux conditionnées regroupent les eaux embouteillées et les eaux embonbonnées. Trois qualités d'eau peuvent être conditionnées : les eaux minérales naturelles (EMN), les eaux de source (ES) et les eaux rendues potables par traitements (ERPT).

Afin de vérifier le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité sanitaire de ces eaux prévues par le code de la santé publique (CSP), un contrôle sanitaire est mis en place et est assuré par les agences régionales de santé (ARS). Le contrôle sanitaire comprend notamment l'inspection des installations, le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre par l'exploitant et la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau. Ce contrôle s'étend du captage à la mise en bouteille de l'eau.

En complément du contrôle sanitaire, des analyses sont également effectuées régulièrement par l'exploitant dans le cadre de la surveillance. L'exploitant doit en effet veiller à ce que toutes les étapes de la production et de la distribution sous sa responsabilité soient conformes aux règles d'hygiène, notamment en appliquant des procédures permanentes d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques. Des enquêtes ponctuelles et inopinées sont également réalisées par les services des directions départementales de la protection des populations (DDPP) ou des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), afin notamment d'identifier d'éventuelles fraudes.

Le présent document, réalisé par la Direction Générale de la Santé (DGS), dresse un bilan de l'activité des ARS et de la qualité des eaux conditionnées à partir des résultats du contrôle sanitaire piloté par les ARS durant l'année 2011. La période de contrôle concernée s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011. Il ne concerne pas les données de la surveillance mise en œuvre par l'exploitant, ni des données issues des contrôles réalisés par les DDPP ou les DDCSPP.

## **II. Contexte**

### **1. Les eaux conditionnées**

#### 1.1. Généralités

Trois qualités d'eaux peuvent être conditionnées :

- L'eau minérale naturelle : c'est une eau d'origine souterraine, microbiologiquement saine, qui doit être tenue à l'abri de tout risque de pollution. Elle répond à des exigences de qualité microbiologique et physicochimique strictes. Elle se distingue des autres eaux par la présence de minéraux, oligoéléments ou autres constituants, et témoigne d'une stabilité de ses caractéristiques essentielles. L'eau minérale naturelle ne peut faire l'objet que de quelques traitements autorisés par la réglementation (séparation des constituants naturellement présents, la désinfection de l'eau est interdite). Certaines eaux minérales naturelles peuvent faire état d'effets favorables à la santé reconnus par l'Académie Nationale de Médecine ;
- L'eau de source : c'est une eau d'origine souterraine, microbiologiquement saine et qui doit être protégée contre les risques de pollution. L'eau de source, à l'émergence et conditionnée, répond aux mêmes exigences de qualité microbiologique que l'eau minérale naturelle, et l'eau de source conditionnée répond aux mêmes exigences de qualité physicochimique et radiologique que l'eau du robinet. Au même titre que l'eau minérale naturelle, l'eau de source ne peut faire l'objet que de quelques traitements autorisés par la réglementation (séparation des constituants naturellement présents, la désinfection de l'eau est interdite) ;
- L'eau rendue potable par traitements : c'est une eau d'origine souterraine ou superficielle. L'eau rendue potable par traitements, à l'émergence et conditionnée, répond à des exigences de qualité microbiologique strictes. L'eau rendue potable par traitements conditionnée répond aux mêmes exigences de qualité physicochimique et radiologique que l'eau du robinet. Contrairement aux deux autres types d'eau conditionnée, l'eau rendue potable par traitements peut faire l'objet de tous les traitements autorisés par le ministère chargé de la santé pour la production d'eau potable.

En France, il est conditionné 158 eaux : 78 eaux minérales naturelles, 74 eaux de sources, et 6 eaux rendues potables par traitements. Plus de 100 établissements de conditionnement d'eau se répartissent dans 23 régions et 56 départements.

Les critères de qualité des eaux conditionnées, les traitements ainsi que les mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et des eaux de sources conditionnées sont prévus par l'arrêté du 14 mars 2007 modifié<sup>1</sup>. A noter que les exigences de qualité microbiologique requises pour les eaux conditionnées sont plus strictes que celles requises pour l'eau du robinet.

La liste des eaux conditionnées ainsi que celle des établissements de conditionnement d'eau recensés à l'échelon national par la DGS figurent en annexes I et II.

Par ailleurs, certaines eaux minérales naturelles et eaux de sources non effervescentes peuvent faire mention du caractère approprié de l'eau pour l'alimentation des nourrissons et doivent alors respecter certains critères de qualité particuliers. Elles sont identifiées en annexe I.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle distribuée en buvette publique

## 1.2. Particularité des eaux minérales naturelles

Les eaux minérales naturelles se distinguent des autres eaux par la présence de minéraux, oligoéléments ou autres constituants. On différencie trois catégories d'eaux minérales naturelles, en fonction de la teneur en sels minéraux (calculée comme résidu fixe, à 180°C) :

- « très faiblement minéralisée » : la teneur en sels minéraux est inférieure à 50 mg/L (*ex* : Montcalm, Mont Roucous... ) ;
- « faiblement minéralisée ou oligominérale » : la teneur en sels minéraux est inférieure à 500 mg/L (*ex* : Aizac, Chantemerle, Ventadour, Perrier, Luchon, Sail les Bains, Ogeu – source du Roy, Aix-les-Bains, Evian, Thonon, Eau minérale naturelle - Source Saint-François, Vittel (bonne source)... ) ;
- « riche en sels minéraux » : la teneur en sels minéraux est supérieure à 1500 mg/L (*ex* : La Ferrugineuse Incomparable, La Reine des Basaltes, Vals-Vivaraise, Vals-Saint Pierre, Vals-Manon, Saint Michel de Mourcairol, Quézac, Hydroxydase, Rozana, Saint Diéry, Sainte-Marguerite, Saint Antonin, Hépar, Contrex, Cilaos,... ) ;

Compte tenu de la spécificité de certaines eaux minérales naturelles (cf tableau 1), des indications ou au contraire contre-indications peuvent être proposées dans certains états physiologiques ou pathologies. Pour plus d'information, le rapport de l'Académie Nationale de Médecine relatif à la place des eaux minérales dans l'alimentation de 2006 peut être utilement consulté.

Caractéristiques de certaines eaux minérales naturelles <sup>2</sup>	Quelques exemples (sur la base des résultats du contrôle sanitaire assuré par les ARS – données 2008-2011)
Acidulée : teneur en gaz carbonique libre supérieure à 250 mg/L (en CO <sub>2</sub> )	Aizac, La Ferrugineuse Incomparable, La Reine des Basaltes, Vals-Vivaraise, Vals-Saint Pierre, Vals-Manon, Vals-Saint-Jean, Arcens, Le vernet, Ventadour, Orezza, Perrier, Abatilles, La Salvetat, Saint Michel de Mourcairol, Parot, Puits-saint-Georges, Badoit, Saint-Alban, César, Julia, Faustine, Saint Géron, Quézac, Rozana, Sainte-Marguerite, Ogeu - source gazeuse n°1, Celtic, Wattwiller, Cilaos...
Bicarbonatée : teneur en bicarbonates supérieure à 600 mg/L (en HCO <sub>3</sub> <sup>-</sup> ).	<i>Ex</i> : Contrex, Hépar, Vittel, Thono, Saint-Yorre, Célestins, Arvie, Quézac, Badoit...
Calcique : teneur en calcium supérieur à 150 mg/L (en Ca <sup>++</sup> )	<i>Ex</i> : La Ferrugineuse Incomparable, Orezza, Perrier, La Salvetat, Saint Michel de Mourcairol, Badoit, Quézac, Saint-Amand, Vauban, Amanda..., Hydroxydase, Rozana, Saint Antonin, Hépar, Vittel (grande source), Contrex...
Chlorurée : teneur en chlorures supérieure à 200 mg/L (en Cl <sup>-</sup> )	Hydroxydase, Rozana, Sainte-Marguerite...
Fluorée : teneur en fluor supérieure à 1 mg/L (en F <sup>-</sup> )	Vals-Vivaraise, Vals-Manon, Vals-Saint-Jean, Arcens, Le vernet, Sail les Bains, Parot, Badoit, Saint-Alban, César, Julia, Faustine, Saint Géron, Quézac, Saint-Amand, Vauban, Amanda, Chateldon, Nessel, saint Antonin...
Magnésienne : teneur en magnésium supérieure à 50 mg/L (en Mg <sup>++</sup> )	La Ferrugineuse Incomparable, La Reine des Basaltes, Saint Michel de Mourcairol, Saint Géron, Vauban, Amanda, Hydroxydase, Rozana, saint Antonin, Hépar, Contrex, Didier (gazeuse), Cilaos...
Sodique : teneur en sodium supérieure à 200 mg/L (en Na <sup>+</sup> )	La Ferrugineuse Incomparable, La Reine des Basaltes, Vals-Vivaraise, Vals-Saint Pierre, Vals-Manon, Vals-Saint-Jean, Arcens, La Française, Parot, Puits-saint-Georges, Saint Géron, Hydroxydase, Rozana, Saint Diéry, Sainte-Marguerite, Arvie, Volvic, Cilaos,...
Sulfatée : teneur en sulfates supérieure à 200 mg/L (en SO <sub>4</sub> <sup>2-</sup> )	La Française, Saint-Amand, Vauban, Amanda, Rozana, Saint Antonin, Hépar, Vittel (grande source), Contrex...

**Tableau 1 : Caractéristiques de certaines eaux minérales naturelles conditionnées**

Les eaux minérales naturelles présentant une teneur en sodium inférieure à 20 mg/L (en Na<sup>+</sup>) (*ex* : Aizac, Chantemerle, Ventadour, Montcalm, Orezza, Perrier, Luchon, Chambon, Alizée, Montfrans, Hépar, Saint-Antonin, Mont Roucous, Aix les Bains, Evian, Thonon, Vittel, Contrex, La Salvetat...) conviennent pour un régime pauvre en sodium<sup>2</sup>.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, certaines eaux minérales naturelles conditionnées sont appropriées pour l'alimentation des nourrissons (elles sont identifiées en annexe I).

<sup>2</sup> Mentions d'étiquetage autorisées pour les eaux minérales naturelles par l'arrêté du 14 mars 2007 modifié (sus-mentionné)

## 2. Cadre réglementaire et contrôle sanitaire

Les directives européennes spécifiques aux eaux conditionnées<sup>3</sup> ainsi que la réglementation européenne en vigueur pour les denrées alimentaires<sup>4</sup> ont été traduites dans le droit national. Ainsi, le CSP<sup>5</sup> prévoit les dispositions législatives et réglementaires encadrant au niveau national les eaux conditionnées qui précise notamment les définitions et les caractéristiques de ces eaux, la procédure d'autorisation d'exploiter une eau pour le conditionnement, les modalités de protection de la ressource, les règles d'hygiène, les modalités de la surveillance et du contrôle sanitaire, de la gestion des situations de non-conformités, de l'information du consommateur, ainsi que la procédure d'importation d'une eau conditionnée. Différents arrêtés d'application prévoient notamment les exigences de qualité requises (les limites de qualité -caractère obligatoire- et les références de qualité -caractère indicatif-) ainsi que les types de traitements autorisés.

Conformément aux dispositions des articles R. 1321-15 et R. 1322-40 du CSP, les ARS sont en charge du contrôle sanitaire des eaux conditionnées. Le contrôle sanitaire comprend notamment l'inspection des installations, le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre et la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau. S'agissant du programme d'analyses, des prélèvements d'eau sont réalisés soit par l'ARS soit par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé, à différents stades : à la ressource (à l'émergence ou sur le mélange d'émergences le cas échéant), en cours de production (par exemple en sortie de traitement, sur une cuve de stockage...) et lors du conditionnement de l'eau (soit directement sur l'eau conditionnée, soit sur la chaîne de conditionnement en amont direct du soutirage de l'eau, et représentatif de la qualité de l'eau mise sur le marché). Pour chacune des eaux, le nombre de prélèvements réalisés à chaque niveau dépend notamment du volume d'eau moyen conditionné dans l'année. Les prélèvements sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé selon des modalités prévues par la réglementation européenne. Au total, plus de 70 paramètres peuvent être recherchés. Il s'agit notamment de paramètres microbiologiques (germes aérobies revivifiables, bactéries coliformes, entérocoques...), de paramètres physicochimiques généraux (pH, température, paramètres organoleptiques...), de paramètres minéraux (aluminium, arsenic, calcium, fer, fluor, plomb, sulfates...), de paramètres organiques (pesticides, trihalométhanes, hydrocarbures aromatiques polycycliques...), et de paramètres indicateurs de radioactivité. Le choix des paramètres faisant l'objet d'analyses dépend notamment du type d'eau, de la qualité de l'eau à la ressource, et de la mise en place ou non d'un traitement approprié et autorisé.

Les résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire sont intégrés par les ARS dans la base « SISE-Eaux », base de données nationale du ministère chargé de la santé. Ce système d'information contient également la modélisation des installations dans les usines de conditionnement, depuis le captage jusqu'à la mise en bouteille. Chaque année, depuis 2007, une synthèse de ces données doit être communiquée à la Commission Européenne, conformément aux dispositions européennes de l'article 44 du règlement (CE) n° 882/2004<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Notamment la directive 2009/54/CE du parlement européen et du conseil du 18 juin 2009 relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles, la directive européenne 2003/40/CE de la commission du 16 mai 2003 fixant la liste, les limites de concentration et les mentions d'étiquetage pour les constituants des eaux minérales naturelles, ainsi que les conditions d'utilisation de l'air enrichi en ozone pour le traitement des eaux minérales naturelles et des eaux de source et la directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

<sup>4</sup> Le Paquet Hygiène regroupe plusieurs règlements et directives communautaires, fixant des exigences relatives à l'hygiène des denrées alimentaires et animales (notamment le règlement 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, le règlement 853/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, le règlement 853/2004 relatif aux denrées d'origine animale, le règlement 882/2004 relatif aux contrôles officiels, le règlement 1831/2003 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux.

<sup>5</sup> Code de la Santé Publique : Articles L. 1321-1 et suivants, L. 1322-1 et suivants, R. 1321-1 et suivants et R. 1322-1 et suivants

<sup>6</sup> Règlement (CE) n° 882/2004 du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux

### **III. Méthodologie**

#### **1. Réalisation de l'enquête**

L'enquête a été réalisée durant l'été 2012 selon les modalités définies par l'instruction DGS/EA4/2012/185 du 4 mai 2012<sup>7</sup> de la DGS. Les données contenues dans la base SISE-EAUX, une fois validées par les ARS, ont été extraites par le pôle d'administration des données sur l'eau (PADSE).

Les résultats extraits de la base SISE-Eaux et les informations complémentaires transmises par les ARS ont permis à la DGS d'élaborer la synthèse transmise à la Commission Européenne à l'automne 2012 et le présent bilan.

#### **2. Exploitation des résultats**

Les données ont été exploitées sur Microsoft Office Excel 2003 et le logiciel Carte et Données par la DGS.

Les exigences de qualité (références de qualité –caractère indicatif- et limites de qualité –caractère obligatoire-) pour les eaux conditionnées, à l'émergence et lors de la mise en bouteille, sont fixées dans l'arrêté du 14 mars 2007 modifié sus-mentionné. On appelle prélèvement non conforme tout prélèvement pour lequel au moins un résultat non conforme pour l'un des paramètres analysés a été retrouvé. Un résultat non conforme pour un paramètre est lié à un dépassement de la limite de qualité fixée réglementairement pour ce paramètre. Il est à noter que les dépassements des références de qualité ne sont pas pris en compte dans le présent bilan et qu'un même prélèvement peut être non conforme pour plusieurs paramètres.

#### **3. Limites lors de l'exploitation des résultats**

Les données saisies dans SISE-Eaux non validées par l'ARS à la suite de l'instruction DGS/EA4/2012/185 du 4 mai 2012 ont, par défaut, été considérées comme correctes. Seules les non-conformités par rapport aux limites de qualité ont été prises en compte dans le présent bilan. Par ailleurs, les résultats présentés par la suite ne prennent pas en compte les résultats réalisés lors d'un re-contrôle en cas de non-conformités.

---

<sup>7</sup> Instruction DGS/EA4/2012/185 du 4 mai 2012 relative à une enquête sur l'activité des ARS en matière d'inspection et de contrôle des eaux conditionnées au cours de l'année 2011



## IV. Résultats

### 1. Etablissements de conditionnement d'eau

Il existe plus de 100 établissements de conditionnement d'eau en activité en 2011, répartis dans 56 départements et 23 régions (cf figure 1). A noter qu'un même établissement peut conditionner plusieurs eaux.

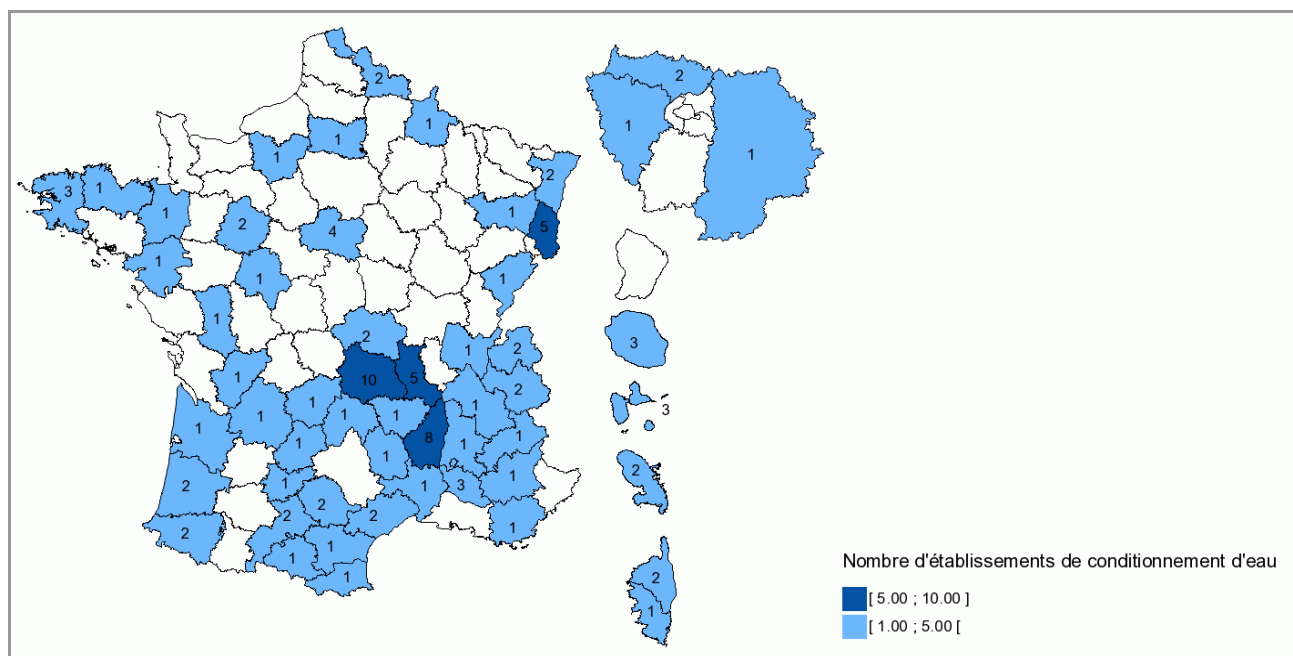


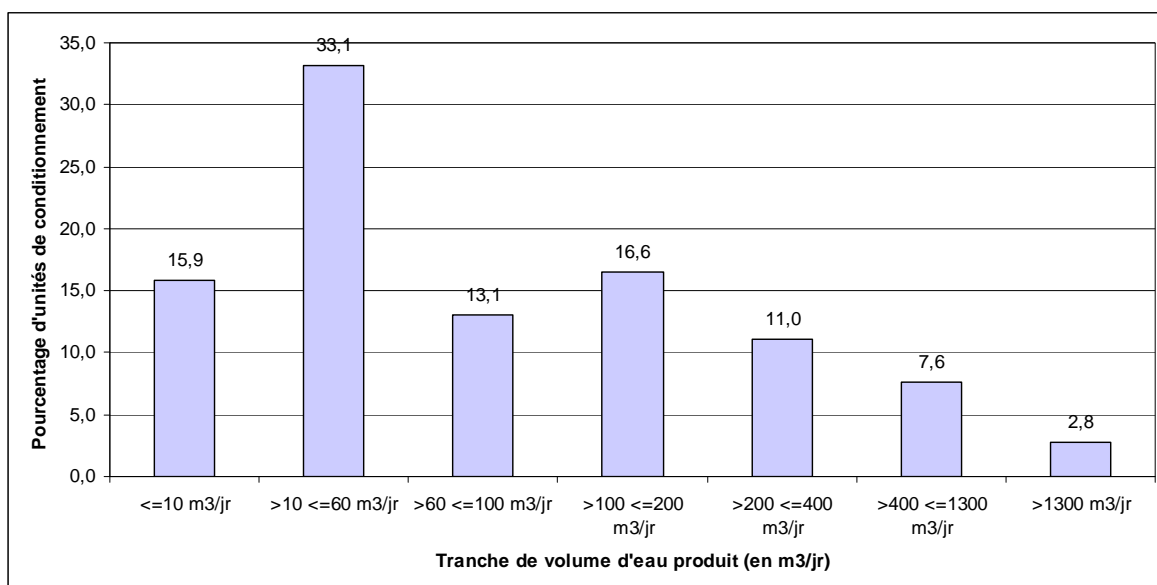
Figure 1 : Répartition des établissements de conditionnement d'eau en France en 2011

Dans la base de données SISE-Eaux, il est recensé près de 500 installations en activité et ayant fait l'objet d'au moins un prélèvement pendant l'année 2011, dont plus de 160 unités de conditionnement comportant une ou plusieurs chaîne(s) de conditionnement d'eau, de qualité d'eau homogène, dans un même bâtiment ou une même usine (cf tableau 2).

Type d'installations	Nombre d'installations
Captage	209
Station de traitement	97
Unités de conditionnement	163
Total	469

Tableau 2 : Nombre d'installations en activité et ayant fait l'objet d'au moins un prélèvement réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire en 2011

D'après les données collectées lors de l'enquête en 2011, plus de 15 % de ces unités de conditionnement produiraient un volume d'eau moyen inférieur à 10 m<sup>3</sup>/jour, plus de 30 % produiraient un volume d'eau moyen compris entre 10 et 60 m<sup>3</sup>/jour et plus de 50 % produiraient un volume d'eau moyen supérieur à 60 m<sup>3</sup>/jour (le volume d'eau produit maximum étant approximativement de 3 800 m<sup>3</sup>/jour), comme l'illustre la figure 2.



**Figure 2 : Pourcentage d'unités de conditionnement d'eau en activité en 2011, en fonction du volume d'eau produit (en m3/jour)**

Pour 2011, la production annuelle d'eau conditionnée en France est de l'ordre de 10 milliards de litres (approximativement, 5,8 milliards de litres pour les eaux minérales naturelles, 4 milliards de litres pour les eaux de sources et 45 millions de litres pour les eaux rendues potables par traitement).

## 2. Inspections et visites

En 2011, dans l'ensemble des usines de conditionnement d'eau, ont été réalisées :

- plus de 50 inspections de l'ARS. On entend par inspection, « l'examen de tout aspect lié [...] aux denrées alimentaires, [...], en vue de s'assurer qu'il est conforme aux prescriptions de la législation relative [...] aux denrées alimentaires [...] » (référence : règlement (CE) n°178/2002<sup>8</sup>). L'inspection comprend la visite par l'ARS d'un établissement de conditionnement d'eau pour vérifier la conformité aux exigences réglementaires (notamment le contrôle des installations et des conditions d'exploitations), et fait l'objet d'un rapport ;
- plus de 2 080 visites de l'ARS ou d'un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé et ayant donné lieu à un ou plusieurs prélèvements d'échantillons d'eau.

## 3. Prélèvements

Au cours de l'année 2011, au total plus de 5 200 prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire, à la ressource, en cours de production et lors de la mise en bouteille. S'agissant des installations ayant fait l'objet de prélèvements pour l'année 2011, le tableau 3 indique le nombre moyen de prélèvements qui y ont été réalisés.

<sup>8</sup> Règlement (CE) No 178/2002 du parlement européen et du conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires

Type d'installations	Nombre moyen de prélèvements
Captage	4
Station de traitement	12
Unités de conditionnement	24

**Tableau 3 : Nombre moyen de prélèvements réalisés en 2011, par type d'installation**

Il convient de rappeler que le nombre de prélèvements dépend, entre autre, du volume d'eau conditionnée produit annuellement.

Sur les 4 120 prélèvements d'échantillons d'eau qui ont été réalisés soit à la ressource, soit au moment du conditionnement de l'eau (ce sont les points de prélèvements où il existe des exigences de qualité opposables prévues par la réglementation), le tableau 4 indique le nombre total de prélèvements et le nombre de prélèvements non conformes.

Points de prélèvements		Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements non conformes
<b>A la ressource</b>		870	13	1,5 %
<b>Au moment du conditionnement de l'eau (représentatif de l'eau conditionnée)</b>	<b>Eau minérale naturelle</b>	1 014	36	3,5 %
	<b>Eau de source</b>	2 175	29	1,3 %
	<b>Eau rendue potable par traitements</b>	61	4	6,60 %
	<b>Tous types d'eau confondus</b>	3 250	69	2,1 %
<b>Total</b>		4120	81	2 %

**Tableau 4 : Nombre de prélèvements réalisés et nombre de prélèvements non conformes réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire en France en 2011**

En 2011, 81 prélèvements d'échantillons d'eau (soit 2 %) réalisés soit à la ressource soit au moment du conditionnement de l'eau étaient non conformes par rapport aux limites de qualité prévues par la réglementation.

#### 4. Mesures

Au cours de l'année 2011, au total, plus de 175 000 mesures ont été réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire (cf tableau 5).

	Nombre total d'analyses
<b>A la ressource</b>	49 506
<b>En cours de production (en sortie de traitement le cas échéant)</b>	31 286
<b>Après soutirage de l'eau (sur l'eau conditionnée) / tous types d'eau confondus</b>	96 851
<b>Total</b>	177 643

**Tableau 5 : Nombre de mesures réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire en France en 2011**

S'agissant de mesures réalisées soit au niveau de la ressource, soit au moment du conditionnement de l'eau (ce sont les points de prélèvements où il existe des exigences de qualité opposables prévues par la réglementation), 96 résultats (soit 0,05 %) étaient non conformes par rapport aux limites de qualité prévues par la réglementation (15 et 81 résultats non conformes respectivement à

la ressource et au moment du conditionnement de l'eau, 67 et 29 résultats non conformes respectivement pour des paramètres microbiologique et physicochimique) répartis sur 46 installations différentes dans 28 départements.

#### **4.1. A la ressource**

Plus de 850 prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés à l'émergence, dont une dizaine (soit 1,5 %) présentait une non-conformité pour au moins un des paramètres recherchés, par rapport aux limites de qualité fixés par la réglementation. Au total, près de 50 000 mesures ont été réalisées sur ces échantillons d'eau. 15 résultats non conformes (soit 0,03 %) pour un paramètre microbiologique ont été mis en évidence sur 4 captages différents répartis dans 4 départements. Le tableau 6 présente les paramètres microbiologiques ayant été à l'origine d'un résultat non conforme au niveau de la ressource.

<b>Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité</b>	<b>Nombre de résultats non-conformes</b>	<b>Nombre d'installations différentes concernées par un résultat non conforme</b>
<b>Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores (dans 50 mL)</b>	1	1
<b>Coliformes totaux (dans 250 mL)</b>	11	3
<b><i>Legionella pneumophila</i> (dans 1 L)</b>	3	2
<b>Total</b>	15	4

**Tableau 6 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, à la ressource, en France, en 2011**

#### **4.2. Au moment du conditionnement de l'eau (représentatif de la qualité de l'eau conditionnée)**

Près de 3 300 prélèvements d'échantillons d'eau ont été réalisés au moment du conditionnement de l'eau, dont près de 70 (soit 2,1 %) présentaient une non-conformité pour au moins un des paramètres recherchés, par rapport aux limites de qualité fixés par la réglementation. Au total, près de 100 000 mesures ont été réalisées sur ces échantillons d'eau. Plus de 80 résultats non conformes (soit 0,08 %) ont été mis en évidence. Les tableaux 7, 8 et 9 présentent les paramètres ayant été à l'origine d'un résultat non conforme au moment du conditionnement de l'eau.

- Pour les eaux minérales naturelles, sur plus de 1 010 prélèvements réalisés, près de 40 (soit 3,5 %) étaient non conformes. Les 37 résultats non conformes mis en évidence étaient pour plus de la moitié d'origine microbiologique comme l'illustre le tableau 7.

Type d'eau du prélèvement	Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité		Nombre de résultats non conformes	Nombre d'installations différentes concernées
Eau minérale naturelle	Physico-chimie (50 %)	Arsenic	1	1
		Baryum	1	1
		Bromate	1	1
		Manganèse	5	2
		Nickel	9	1
		Dioxyde de carbone	1	1
	Microbiologie (50 %)	Coliformes totaux (dans 250 mL)	1	1
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 22°C (par mL)	6	6
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 37°C (par mL)	10	6
		<i>Pseudomonas aeruginosa</i> (dans 250 mL)	2	2

**Tableau 7: Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau minérale naturelle, en France, en 2011**

- Pour les eaux de source, sur près de 2 200 prélèvements réalisés, près de 30 (soit 1,3 %) étaient non conformes. Les 36 résultats non conformes mis en évidence étaient pour la majorité d'origine microbiologique comme l'illustre le tableau 8.

Type d'eau du prélèvement	Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité		Nombre de résultats non conformes	Nombre d'installations différentes concernées
Eau de source	Physico-chimie (15 %)	Arsenic	1	1
		Sélénium	1	1
		Nickel	3	2
	Microbiologie (85 %)	Coliformes totaux (dans 250 mL)	1	1
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 22°C (par mL)	6	5
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 37°C (par mL)	12	11
		<i>Pseudomonas aeruginosa</i> (dans 250 mL)	9	8
		Streptocoques (dans 250 mL)	3	2

**Tableau 8 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau de source, en France, en 2011**

Ainsi, s'agissant des eaux minérales naturelles et des eaux de sources conditionnées qui, du fait de leur définition, ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement de désinfection, les résultats non conformes d'origine microbiologique sont essentiellement de légers dépassements de la limite de qualité fixée pour les germes aérobies revivifiables à 22°C et 37°C dans 1mL ou la présence de quelques *Pseudomonas aeruginosa* ou Coliformes totaux dans 250mL. Les résultats non conformes d'origine physico-chimique sont essentiellement des dépassements de la limite de qualité fixée pour certains paramètres minéraux (baryum, sélénium, arsenic, manganèse, nickel) présent naturellement à la ressource.

- Pour les eaux rendues potables par traitements, sur plus de 60 prélèvements, 4 prélèvements (soit 6,6%) sont non conformes. Parmi les 8 résultats non conformes, 2 sont d'origine microbiologique.

Type d'eau du prélèvement	Paramètre ayant fait l'objet d'une non-conformité		Nombre de résultats non conformes	Nombre d'installations différentes concernées
Eau rendue potable par traitements	Physico-chimie (80 %)	HCH bêta (pesticides organochlorés)	3	1
		Chlordécone (pesticides organochlorés)	3	1
	Microbiologie (25 %)	Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 22°C (par mL)	1	1
		Numération de germes aérobies revivifiables mesurés à 37°C (par mL)	1	1

**Tableau 9 : Nombre de résultats non conformes par paramètre, au niveau du conditionnement d'eau rendue potable par traitements, en France, en 2011**

Ainsi, s'agissant des eaux rendues potables par traitement conditionnées, les résultats non conformes d'origine microbiologique sont des dépassements de la limite de qualité fixée pour les germes aérobies revivifiables à 22°C et 37°C dans 1 mL alors que les résultats non conformes d'origine physico-chimique sont des dépassements de la limite de qualité fixée pour les pesticides sur une seule installation de conditionnement d'eau.

## 5. Les suites données aux non-conformités

Chaque résultat non conforme du contrôle sanitaire a fait l'objet d'une investigation par l'ARS (notamment prélèvement de recontrôle, vérification des résultats de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant...) en lien avec l'exploitant.

Une partie des résultats non conformes d'origine microbiologique n'a pas été confirmée par un prélèvement réalisé le même jour sur une installation en amont ou en aval, ou par un prélèvement de recontrôle réalisé par la suite. Dans certains cas, la cause probable de la non-conformité a pu être identifiée (par exemple, contamination externe de la soutireuse, de la bâche de stockage, du robinet de prélèvement, présence d'une tubulure faisant office de bras mort...), et la contamination microbiologique, lorsqu'elle était avérée, a pu être résorbée à la suite d'un changement de matériel et/ou d'une procédure de désinfection des installations.

Les résultats non conformes d'origine physico-chimique sont liés à l'origine géologique des ressources en eau et/ou une défaillance du traitement utilisé, qui ont pu être résorbés par la mise en place ou l'entretien d'un traitement adapté et autorisé et/ou la modification des conditions d'exploitation de la ressource.

Les résultats non conformes ont fait l'objet de suites administratives auprès des responsables jusqu'à un retour à une situation de conformité, tenant compte de la nature de la non-conformité et des antécédents de l'exploitant en matière de non-conformités. Les non-conformités rencontrées en 2011 ont notamment donné lieu à 5 mises en demeure, 10 procédures de retrait de lots<sup>9</sup> avec ou non rappel de lots<sup>10</sup>, 4 interruptions d'activités sur une chaîne de conditionnement d'eau. Aucune fermeture administrative ou suite pénale n'a dû être opérée suite aux non-conformités.

<sup>9</sup> Le retrait vise à empêcher la distribution et la présentation à la vente d'un produit pour la consommation lorsqu'il présente une non-conformité avérée ou dans certains cas fortement suspectée

<sup>10</sup> Le rappel est décidé en fonction du danger présenté par le produit, et vise à empêcher, après distribution, la consommation ou l'utilisation d'un produit par le consommateur et à informer celui-ci du danger qu'il court éventuellement s'il a consommé le produit et de la conduite à tenir

## **V. Conclusion**

Comme pour les années 2009 et 2010, près de 98 % des prélèvements d'échantillons d'eau réalisés en 2011 dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau, que ce soit au captage, sur la chaîne d'embouteillage et lors de la mise en bouteille, respectaient l'ensemble des limites de qualité fixées par la réglementation nationale pour les paramètres recherchés.

De manière générale, les prélèvements non conformes révélés lors du contrôle sanitaire, mais également ceux révélés dans le cadre de la surveillance menée par l'exploitant en complément du contrôle sanitaire, ou dans le cadre des inspections des services des fraudes, font l'objet de mesures de gestion adéquates, afin d'assurer la qualité des eaux conditionnées en France et mises sur le marché.

**ANNEXE 1 :**  
**Listes des eaux conditionnées en France**





## Eaux minérales naturelles conditionnées en France

(mise à jour en septembre 2012)

Région administrative	Département	Désignation commerciale (ou marque si pas de désignation commerciale)	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Mention Nourrisson <sup>11</sup>
Alsace	Bas-Rhin (67)	Celtic	La Liese	Niederbronn-les-Bains	x
	Haut-Rhin (68)	Jouvence de Wattwiller	Jouvence	Wattwiller	
		Nessel	Nessel	Soultzmatt	
		Wattwiller	Artésia	Wattwiller	x
Aquitaine	Gironde (33)	Abatilles	Saint-Anne	Arcachon	x
		Abatilles gazéifiée	Saint-Anne	Arcachon	
	Landes (40)	Biovive	Biovive	Dax	x
	Pyrénées-Atlantiques (64)	Ogeu – source du Roy	Roy	Ogeu les Bains	x
		Ogeu - source gazeuse n°1	Gazeuse n°1	Ogeu-les-Bains	
Auvergne	Allier (3)	Saint-Yorre - Bassin de Vichy	Royale	Saint-Yorre	
		Vichy-Célestins	Célestins	Saint-Yorre	
	Haute-Loire (43)	Saint Géron	Gallo romaine	Saint Géron	
	Puy-de-Dôme (63)	Arvie	Arvie	Augnat	
		Châteauneuf-Auvergne	Castel Rocher	Châteauneuf-les-Bains	
		Châteldon	Sergentale	Châteldon	
		Hydroxydase	Marie-Christine-Nord	Le Breuil-sur-Couze	
		Rozana	Des Romains	Beauregard Vendon	
		Saint Diéry	Renlaigne	Saint-Diéry	
		Sainte-Marguerite	La Chapelle	Saint-Maurice-ès-Allier	
	Volvic	Clairvic	Volvic	x	
Bretagne	Côtes-d'Armor (22)	Plancoët	Sassoy	Plancoët	x
		Plancoët fines bulles	Sassoy	Plancoët	
Centre	Loiret (45)	Alizée	Alizée	Chambon-la-Forêt	x
		Alizée gazéifiée	Alizée	Chambon-la-Forêt	
		Chambon	Montfrans	Chambon-la-Forêt	x
		Chambon gazéifiée	Montfrans	Chambon-la-Forêt	
		Saint-Martin d'Abbat	Native	Saint-Martin d'Abbat	x
Corse	Haute-Corse	Orezza	Sorgente Sottana	Rappagio Orezza	

<sup>11</sup> Eau pouvant faire mention de son caractère approprié pour l'alimentation du nourrisson sur l'étiquetage (et connue de la DGS)

	(2B)				
Languedoc-Roussillon	Gard (30)	Perrier	Perrier	Vergèze	
		Perrier Fines Bulles	Perrier	Vergèze	
	Hérault (34)	Saint Michel de Mourcairol	Saint Michel de Mourcairol	Les Aires	
		La Cairolle	La Cairolle	Les Aires	
		La Salvetat	Rieumajou	La Salvetat-sur-Agout	
		La Vernière	La Vernière	Les Aires	
Lozère (48)	Quézac	Diva	Quézac		
Limousin	Corrèze (19)	Treignac	Maurange 2	Treignac	x
Lorraine	Vosges (88)	Contrex	Source contrex	Contrexéville	
		Hépar	Hépar	Vittel	
		Vittel	Bonne Source	Vittel	
		Vittel	Grande Source	Vittel	
Martinique	Martinique (972)	Didier	Fontaine Didier	Fort-de-France	
Midi-Pyrénées	Ariège (09)	Montcalm	Montcalm	Auzat	x
	Haute-Garonne (31)	Luchon	Lapade	Bagnères de Luchon	x
	Tarn (81)	Mont-Roucous	Mont-Roucous	Lacaune	x
	Tarn-et-Garonne (82)	Saint-Antonin	Prince-Noir	Saint-Antonin-Noble-Val	
Nord pas de Calais	Nord (59)	Amanda	Amanda	Saint-Amand-les-Eaux	
		Eau minérale naturelle de la source Léa	Léa	Mérogny	
		Eau minérale naturelle de la source Saint-Léger	Saint-Léger	Pérenchies	
		Orée du Bois	Orée du Bois	Saint-Amand-les-Eaux	
		Saint-Amand	Clos de l'Abbaye	Saint-Amand-les-Eaux	
		Vauban	Vauban 97	Saint-Amand-les-Eaux	
PACA	Alpes de Haute-Provence (4)	Eau minérale naturelle Source Montclar	Montclar	Montclar	x
Pays de la Loire	Sarthe (72)	Eau minérale naturelle source Adeline	Adeline	Ardenay sur Merize	
La Réunion	La Réunion (974)	Cilaos	Véronique	Cilaos	
Rhônes-Alpes	Ardèche (07)	Aizac	Grande Source du Volcan	Aizac	
		Arcens	Perline	Arcens	
		Chantemerle	Chantemerle	Meyras	
		L'Incomparable	La Ferrugineuse Incomparable	Asperjoc	
		Le Vernet	Vernet Ouest	Prades	
		Reine des Basaltes	La Reine des Basaltes	Asperjoc	
		Vals-Manon	Manon	Vals-les-Bains	
		Vals-Saint Pierre	Saint Pierre	Vals-les-Bains	
		Vals-Saint-Jean	Saint-Jean	Vals-les-Bains	
		Vals-Vivaraise	Vivaraise	Vals-les-Bains	
		Ventadour	Ventadour	Meyras	
	Drôme (26)	La Française	La Française	Propiac	
	Loire (42)	Badoit	Badoit	Saint-Galmier	

	César	César	Saint-Alban-les-Eaux	
	Faustine	Faustine	Saint-Alban-les-Eaux	
	Julia	Julia	Saint-Alban-les-Eaux	
	Parot	Parot	Saint-Romain-le-Puy	
	Puits-St-Georges	Puits-St-Georges	Saint-Romain-le-Puy	
	Sail Les Bains	du Hamel	Sail-les-Bains	
	Saint-Alban	Antonin	Saint-Alban-les-Eaux	
Savoie (73)	Aix-les-Bains	Raphy-St-Simon Est	Grésy-sur-Aix	x
Haute-Savoie (74)	Eau minérale naturelle - source Saint-François	Saint-François	Thonon les Bains	x
	Evian	Cachat	Evian	x
	Thonon	La Versoie	Thonon les Bains	x

*Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé*



## Eaux de source conditionnées en France

(mise à jour en septembre 2012)

Région administrative	Département	Désignation commerciale (ou marque si pas de désignation commerciale)	Nom de la source	Lieu d'exploitation	Mention Nourrisson <sup>12</sup>
Alsace	Haut-Rhin (68)	Carola (nature, finement pétillante, pétillante)	Carola	Ribeauville	
		Eau de source Metzeral (Cristaline)	Metzeral	Metzeral	x
		Eau en bonbonnes	Valneige	Sondernach	
		Lisbeth (nature, legere, pétillante)	Lisbeth	Soultzmatt	
		Valon	Valon	Metzeral	
Aquitaine	Dordogne (24)	Eau de source Saint Martin (Cristaline)	Saint Martin	Saint Martin de Gurcon	
		Eau de source Saint Medard plate (Cristaline)	Saint Medard plate	Saint Martin de Gurcon	
	Gironde (33)	Source des pins	Des pins	Arcachon	x
	Landes (40)	Eau de source Pampara (Cristaline)	Pampara	Dax	x
	Pyrénées-Atlantiques (64)	Ogeu, Pyrenea, Source centrale + "casino et le mutant"	Source Pyrénéa	Ogeu-les-Bains	x
Auvergne	Cantal (15)	Marque Eureau sources	Eureau sources	Teissieres les Boulies	
	Puy-de-Dôme (63)	Marque distributeur	Grand barbier n° 2	Le Mont Dore	x
		Marque distributeur	Grand barbier n° 3	Le Mont Dore	x
		Mont dore	La montille	Le Mont Dore	x
		Source laqueuille - marque eco+	Les fraux (f1) et banne d'ordanche (f2)	Laqueuille	x
Bretagne	Côtes-d'Armor (22)	Saint Alix	Saint Alix	Plancoet	
	Finistère (29)	Eau de source Isabelle (Cristaline)	Isabelle	Saint Goazec	x
		Eau des montagnes d'Arrée	Des montagnes d'Arrée	Commana	x
		Marque distributeur	Kerbruc	La Feuillée	
	Ile-et-Vilaine (35)	Broceliande	Veneur	Paimpont	x
Eau de source "Source Pas du Houx" - Netto ou Top Budget		Feunten ar coat	Paimpont	x	

<sup>12</sup> Eau pouvant faire mention de son caractère approprié pour l'alimentation du nourrisson sur l'étiquetage (et connue de la DGS)

Centre	Indre-et-Loire (37)	Sirénéa	Saint Hippolyte	Saint Hippolyte	
	Loiret (45)	Eau de source Elena (Cristaline)	Elena	Chambon la Foret	
		Eau de source Celine (Cristaline)	Celine	Saint Cyr en Val	x
		Marque	Les Chesneaux	Saint Martin d'Abbat	x
		Ondine	Saint Benoit	Saint Martin d'Abbat	x
		Telle qu'elle	Source des Ormes	Donnery	
Champagne-Ardenne	Ardennes (08)	Eau de source Aurele (Cristaline)	Aurele	Jandun	
		Eau de source Romy (Cristaline)	Romy	Jandun	
Corse	Corse du Sud (2A)	Saint Georges	Saint Georges	Grosseto-Prugna	x
	Haute-Corse (2B)	Zilia	Zilia	Zilia	
Guadeloupe	Guadeloupe (971)	Matouba	Roudelette	Saint Claude	
Haute-Normandie	Eure (27)	Pierval source des lilas	Lilas	Pont Saint Pierre	x
		Pierval source Emma	Emma	Pont Saint Pierre	x
Ile-de-France	Seine-et-Marne (77)	Eau de source Chantereine (Cristaline)	Chantereine	Chelles	
	Val-d'Oise (95)	Arline (Cristaline)	Arline	Franconville	
		Domaine des Roches	Source des Roches	Brignancourt	
	Yvelines (78)	Nestlé Pure Life	Des hetres (forage albien)	Saint Lambert des bois	x
		Eau de source st-lambert	Saint Lambert	Saint Lambert des bois	x
Languedoc Roussillon	Pyrénées-Orientales (66)	Semillante eau plate	Semillante forage n° 2	Toulouges	
		Sémillante gazeuse (enrichie en gaz carbonique)	Semillante forage N° 2	Toulouges	
Martinique	Martinique (972)	Chanflor	Mont Beni	Morne Rouge	x
		Lafort	Lafort	Morne Rouge	x
		Eau de source Mabélo	Forage Mabélo	Fort de France	x
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne (31)	Ondine	Estivèle	Bagnère-de-luchon	x
	Lot (46)	Quercynoise	Bois Bordet	Lacapelle-Marival	
	Tarn (81)	Eau pétillante Fontaine de la reine Frédégonde	Fontaine de la reine	Castelnau-de-brassac	
		La Tarnaise	La tarnaise	Castelnau-de-brassac	x
		Rosee de la reine	Rosee de la reine	Lacaune	x
Nord pas de Calais	Nord (59)	Eau de source Inès (Cristaline)	Inès	Avelin	

		Eau de source Saint Jean-Baptiste (Cristaline)	Saint Jean-Baptiste	Busigny	
		Eau de source Sainte Sophie (Cristaline)	Sainte Sophie	Perenchies	
		Opaline	Oiselle	Saint-Amand-les-Eaux	
		Eau de la source Louise	Louise	Cappelle-en-Pévèle	
PACA	Hautes-Alpes (05)	Roche des Ecrins	Roche des Ecrins	Chorges	x
	Var (83)	Eau de source de montagne Beaupré	Beaupré	Signes	x
	Vaucluse (84)	Eau de source Sainte Cecile (Cristaline)	Sainte-Cecile	Cairanne	x
		Source des oliviers	Des oliviers	Chateaneuf-de-gadagne	
		Source floralies	Floralies	Cairanne	x
Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44)	Eau de Source Eleonore (Cristaline)	Eleonore	Guenrouet	
		Eau de Source Sainte Aude (Cristaline)	Sainte Aude	Guenrouet	
	Sarthe (72)	Eau de source Cristal Roc (Cristaline)	Roxane	Ardenay sur Merize	
Picardie	Oise (60)	Domaine des sources de Bulles (bonbonnes)	Saine Fontaine	Bulles	
Poitou-Charentes	Charente (16)	Fontaine Jolival	Source des Roches	Voeuil et Giget	
	Deux-Sèvres (79)	Fiee des lois	Belle croix	Prahecq	
		Ondine	La voute nord	Prahecq	x
		Source du Frene	Plaine du Frene	Prahecq	
La Réunion	La Réunion (974)	Australine	Basse Vallee	Saint-Philippe	x
		Bagatelle	Blanche	La Possession	x
		Edena	Denise	La Possession	x
Rhônes-Alpes	Ain (1)	Eau de source de la Doye (Cristaline)	La Doye	Les Neyrolles	x
	Ardèche (07)	Perline	Perline	Arcens	
	Isère (38)	"Valécrin" et "Eau de source de Montagne des Alpes"	Valecrin	Le Perier	x
	Savoie (73)	Eau de source « Source des Fées »	Source des Fées	Grésy-sur-Aix	

*Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé*



## Eaux rendues potables par traitements conditionnées en France (mise à jour en septembre 2012)

Région administrative	Département	Désignation commerciale (ou marque si pas de désignation commerciale)	Nom de la source	Lieu d'exploitation
Franche-Comté	Doubs (25)	Bisontine	Chenecey-Buillon	Besançon
Guadeloupe	Guadeloupe (971)	Capes Dole	Capes Dole	Gourbeyre
		Karuline	eau du réseau de Petit Bourg	Petit Bourg
Martinique	Martinique (972)	La pitonaise	Fontaine Didier	Fort de France
Rhônes-Alpes	Ardèche (07)	Ardech'oise	Prieure de Rochemaure	Rochemaure
	Loire (42)	Montarcher	Montarcher	Montarcher

*Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé*

**ANNEXE 2 :**  
**Liste des établissements de conditionnement d'eau en activité  
en France**





## Etablissements de conditionnement d'eau en France

(mise à jour en septembre 2012)

Région	Département	Nombre d'établissements de conditionnement d'eau	Nom de l'établissement de conditionnement
Alsace	Bas-Rhin (67)	2	S. A. La source
			Eau d'Alsace
	Haut-Rhin (68)	5	Aquapyrénées
			Carola
			SEM des sources de Soultzmatt
			Valon
			Wattwiller
Aquitaine	Dordogne (24)	1	Cristalline
	Gironde (33)	1	Société des Eaux Minérales d'Arcachon (SEMA)
	Landes (40)	2	CGES Dax
			Société des eaux des Landes
	Pyrénées-Atlantiques (64)	2	SEMO (CD)
SEMO (MI)			
Auvergne	Allier (3)	1	Embouteillage Saint Yorre
	Cantal (15)	1	Eureau Source
	Haute Loire (43)	1	Embouteillage SAS Saint Géron
	Puy-de-Dome (63)	10	Arvie
			Châteauneuf les Bains
			Chateldon
			Hydroxydase
			Rozana
			Saint Diery
			Sainte Marguerite
Volvic			
			SMDA
			Laqueuille
Bretagne	Cotes-d'Armor (22)	1	SAS des eaux minérales naturelles de Plancoët
	Finistère (29)	3	SEMA Commana
			ISABELLE SA Saint-Goazec
			FILEO SARL La Feuillée
Ile-et-Vilaine (35)	1	Société des eaux des sources de Paimpont	
Centre	Indre-et-Loire (37)	1	eurEau Sources
	Loiret (45)	4	Antartic
CGES			

			Européenne d'embouteillage
			Chambon
Champagne Ardennes	Ardennes (8)	1	Source Aurèle
	Marne (51)	0	Embouteillage Fismes Source des Grands Bois (arrêt courant 2011)
Corse	Corse-Sud (2A)	1	Société des eaux St Georges
	Haute-Corse (2B)	2	Sodez Société nouvelle des eaux d'Orezza
Franche-Comté	Doubs (25)	1	RIEM (pour le compte de la ville)
Guadeloupe	Guadeloupe (971)	3	Capes Dole
			Matouba
			West Indies Pack
Haute Normandie	Eure (27)	1	Pierval
Ile de France	Seine-et-Marne (77)	1	Source Chantereine
	Yvelines (78)	1	Société Source du Val Saint Lambert
	Val-d'Oise (95)	2	Brignancourt Franconville (Arline)
Languedoc Roussillon	Aude (11)	1	Alet les Bains (arrêt mars 2011)
	Gard (30)	1	Perrier
	Herault (34)	2	La Salvetat La Vernière
	Lozère (48)	1	Quezac
	Pyrénées-Orientales (66)	1	Brasserie Milles
Limousin	Corrèze (19)	1	Société des eaux de source de Treignac
Lorraine	Vosges (88)	1	Nestlé Waters Supply Est
Martinique	Martinique (972)	2	Fontaine Didier
			Eaux de la SOMES
Midi Pyrénées	Ariège (9)	1	Société d'exploitation Eaux du Montcalm
	Haute-Garonne (31)	2	SEML Lapade SEML Estivèle
	Lot (46)	1	
	Tarn (81)	2	SARL Sources du Mont-Roucoux Société des bains de Propiac
	Tarn-et-Garonne (82)	1	Société Saint Antonin Eau Minérale
Nord pas de Calais	Nord (59)	2	Société des Eaux Minérales de Saint Amand
			Roxane Nord
Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44)	1	Roxane
	Sarthe (72)	2	Cristal Roc Roxane
Picardie	Oise (60)	1	Société Defaus
Poitou Charentes	Charente (16)	1	SALFHM
	Deux-Sèvres (79)	1	FDL
PACA	Alpes de Haute-Provence (4)	1	Société des sources du col saint jean
	Hautes-Alpes (5)	1	Roche des ecrins
	Var (83)	1	Société d'Exploitation des Sources de SIGNES – Source de BEAUPRE
	Vaucluse (84)	3	CGES

			Européenne d'embouteillage
			SEM Montoux
Réunion	Réunion (974)	3	société EDENA
			Société des Eaux de Basse Vallée
			Eaux de Cilaos
Rhones Alpes	Ain (1)	1	usine d'embouteillage des neyrolles - CGES
	Ardèche (7)	8	embouteillage Aizac (eau minérale) –SCI Le Merchat
			Embouteillage Arcens – SA Sources d' Arcens
			Embouteillage Asperjoc- Etbv Veyrenc
			Embouteillage Meyras – SEMPA Le Pestrin
			Embouteillage Prades – SGESM
			Embouteillage St Sauveur de Montagu – SARL DUPRE
			Embouteillage VALS – SEM VALS
			SARL ARDECHOISE
	Drome (26)	1	Embouteillage Source LA Francaise
	Isère (38)	1	Embouteillage Eaux des Alpes
	Loire (42)	5	SA des Eaux Minérales d'Evian - Source Badoit – ST GALMIER
			Société des Eaux Minérales de ST Romain LE PUY – PAROT SA
			Eau Minérales de ST Alban Les Eaux S.A.S
S.A Eau de Source de Montarcher			
		SARL du Parc de Sail Les Bains	
Savoie (73)	2	SEAB Societe des Eaux d'Aix Les Bains - Embouteillage "Source des Fées"	
		SEAB Societe des Eaux d'Aix Les Bains - Embouteillage "Aix les Bains"	
Haute-Savoie (74)	2	Embouteillage Thonon	
		Embouteillage Evian	

*Source : Ministère chargé de la Santé – Agences Régionales de Santé*